

n°1 - D 28.09.2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt-huit septembre à neuf heures et trente minutes, le conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes était rassemblé en séance plénière sous la présidence de Monsieur Patrick LEVY, président.

Point à l'ordre du jour :

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018

Membres présents : LEVY Patrick, BARBIER Emmanuel, BERNARD Sébastien, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, LEBARBE Thomas, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, GAILLARD Isabelle, MARTIN-MERCIER Sylvie, PAPA Françoise, BORRAS Isabelle, FORESTIER Gérard, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, ROGEAT Elise, CROUZET Lucas, ROUILLON Joris, PARET Jérôme, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : CARON FASAN Marie-Laurence (procuration à FILIPPI Lionel), LBATH Ahmed (procuration à CHAZE-MAGNAN Ludivine), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), MARTENS Kirsten (procuration à COURTOIS Hervé), WENDLING Olivia (procuration à BERNARD Sébastien), BOLF Edith (procuration à BARBIER Emmanuel), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick), LOUIE France-Dominique (procuration à GAILLARD Isabelle)

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018 présenté en annexe ;

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018 ainsi présenté.

Le résultat du vote est le suivant :

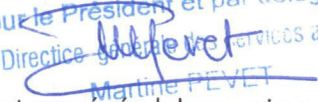
Membres en exercice	37
Membres présents	22
Membres représentés	8
Nombre de votants	30
Voix favorables	28
Voix défavorable	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstentions	2

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 13 juillet 2018 annexé à la présente.

Publié le : **08.10.2018**
Transmis au Rectorat le : **08.10.2018**

Fait à St- Martin- d'Hères, le 28 septembre 2018

Pour le Président et par délégation


La Directrice générale des services adjointe
Martine PÉVET

Le Directeur général des services,
Joris BENELLE

Direction générale déléguée à l'appui institutionnel et à la stratégie

Direction des affaires juridiques et institutionnelles

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 JUILLET 2018
--

Membres présents : LEVY Patrick, CARON FASAN Marie-Laurence, COURTOIS Hervé, GRANET ABISSET Anne-Marie, LBATH Ahmed, CHAZE-MAGNAN Ludivine, FILIPPI Lionel, MARTENS Kirsten, MARTIN-MERCIER Sylvie, RACHIDI Walid, BORRAS Isabelle, GUINET Éric, KAFAI Mitra, MABED Abdelmalek, SOTO Orianna, VIANNET Sylvie.

Membres représentés : BERNARD Sébastien (procuration à COURTOIS Hervé), LECCIA Marie-Thérèse (procuration à RACHIDI Walid), GAILLARD Isabelle (procuration à GRANET ABISSET Anne-Marie), FORESTIER Gérard (procuration à MABED Abdelmalek), BOLF Edith (procuration à MARTIN-MERCIER Sylvie), GARNIER Jocelyne (procuration à LEVY Patrick).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Informations

2. Point d'étape sur l'Université Intégrée (UI)

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin et du 22 juin 2018

4. Affaires financières

- 4.1. Débat d'orientation budgétaire
- 4.2. Consolidation des comptes UGA – Floralis – Fondation
- 4.3. Marchés publics
 - a. Convention de groupement de commandes de l'UGA (coordonnateur), la COMUE et l'IEP de Grenoble en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre de fourniture d'électricité.
 - b. Convention de groupement de commandes de l'UGA (coordonnateur) et la COMUE en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre « prestations de nettoyage des bâtiments de l'UGA (10 LOTS – lot 4 »
 - c. Autorisation de signer les accords-cadres portant sur les prestations de nettoyage des bâtiments de l'UGA (4 lots)
- 4.4. Sortie d'inventaire des biens immobiliers vendus (ASPP & Voltaire)
- 4.5. Déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente

- 4.6. Tarifs
 - a. Formation initiale (offre de formation non accréditée)
 - b. Service des langues
 - c. Installations sportives universitaires
 - d. Station alpine Joseph Fourier
 - e. UFR Chimie-Bio
- 4.7. Subvention pour les travaux et la maîtrise d'œuvre du bâtiment Eiffel
- 4.8. Paiement forfaitaire des indemnités journalières pour les missions effectuées dans le cadre d'un projet ERASMUS +
- 4.9. Prise en charge des déplacements inter-sites dans le cadre des stages de professionnalisation du Master MEEF PE ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement)

5. Recherche

Création de la SFR CSUG

6. Patrimoine

Fusion et modification des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

7. Questions diverses

1. Informations

Monsieur le Président fait part du décès de Michel DUBOIS, ancien directeur de l'UFR SHS.

Monsieur le Président poursuit en indiquant qu'à la demande des administrateurs, un temps de discussion sur l'Université Intégrée sera régulièrement proposé au conseil d'administration.

2. Point d'étape sur l'Université Intégrée (UI)

Monsieur le Président entend présenter d'une part, les éléments politiques, et d'autre part, le cadrage de la méthodologie. Il estime que ce qui est important c'est de préfigurer les regroupements de composantes qui vont constituer les composantes sans personnalité morale de l'UI.

A titre préliminaire, il revient sur la discussion qu'il a eue avec les directeurs de composante. Il souligne être en contact permanent avec les directeurs de composante. Il a notamment participé à l'assemblée générale de la faculté d'économie.

Selon lui ces discussions doivent se poursuivre et se déployer dans les composantes où elles n'ont pas encore eu lieu. Il précise qu'il ne souhaite pas se substituer aux directeurs de composante pour mener les discussions dans les composantes. Il insiste également sur la nécessité d'entendre les avis des collègues dans les laboratoires et les pôles de recherche.

Monsieur le Président présente la démarche. Ce qui est proposé, c'est de poursuivre le travail entrepris notamment dans les composantes comme PhITEM, Chimie-bio, l'IM2AG et le DLST, Médecine, Pharmacie et STAPS. C'est à ce titre qu'il a proposé de rencontrer les directeurs de composante afin d'avoir un travail de proximité. L'idée est d'évaluer la pertinence de la création d'une « faculté des sciences » en prenant en compte plusieurs paramètres. Il précise que cette discussion continuera avec les directeurs de composante mais également au sein des composantes car les personnels sont aussi concernés et doivent s'exprimer.

Il indique que le texte qui sera soumis au vote du conseil d'administration fin octobre pourra présenter des perspectives d'évolution à court terme. Par exemple, la position de l'IEP peut être amenée à évoluer notamment au regard des discussions avec la faculté de droit. Il est donc judicieux de prévoir dans le texte un équilibre entre son caractère précis et la possibilité de conserver une marge de discussion.

A l'issue de cette introduction, Monsieur le Président aborde l'intérêt et l'ambition de la création de l'UI. Il souligne qu'il y a eu un travail réalisé en amont par les équipes politiques pour imaginer ce que pourrait être l'université en 2030. Il s'agit d'un exercice compliqué mais nécessaire. Par exemple, les collectivités territoriales prennent appui sur le schéma de direction universitaire, sur les objectifs de la Région mais aussi sur les projets de réformes territoriales, notamment le projet de regroupement rectoral au niveau régional. Il alerte cependant sur le risque pour Grenoble d'une tentative de re-concentration des pouvoirs de l'Etat uniquement sur la capitale régionale. Cette évolution est inquiétante en ce qu'elle fait partie des signaux d'atteinte à l'autonomie des universités. En conséquence, la question de se projeter en 2030 est posée dans les discussions avec les collectivités territoriales. Ainsi, il convient d'essayer de se projeter sur ces évolutions pour l'université, autant pour ses étudiants que pour son territoire.

Ensuite, Monsieur le Président évoque la base organisationnelle de la création de l'UI. Il s'agit d'un point qui a déjà été discuté dans un groupe de concertation et qui sera de nouveau amené à être débattu notamment sur le sujet des regroupements des grandes composantes.

Premièrement, il indique qu'il s'agit de composantes académiques avec des compétences dans les domaines de la formation, de la formation tout au long de la vie et de la recherche avec trois d'entre elles qui gardent leur personnalité morale (INP, IEP et l'ENSAG) et au maximum six d'entre elles sans personnalité morale. Le but est que les compétences de ces composantes soient les plus proches possibles.

Deuxièmement, Monsieur le Président précise qu'il y a une articulation forte avec les organismes de recherche à plusieurs niveaux :

- Directoire : il a rencontré Lise DUMASY, Pierre BENECH et Yassine LAKHNECH ainsi que les représentants du CNRS. Le CNRS souhaite notamment être présent dans un directoire élargi mais sans intervenir dans la prise de décisions intéressant la gestion des moyens de l'Université (RH, financier, etc.) et réciproquement. Un texte stratégique écrit en lien avec le CNRS sera soumis au conseil d'administration.
- Composantes académiques : il indique qu'elles auront un volet recherche qui reste à définir.
- Pôles de recherche
- Composantes élémentaires et projets structurants notamment les unités de recherche, les LABEX et CDP.

Enfin, Monsieur le Président évoque la question d'un pilotage permettant une autorité et une responsabilité effectives avec :

- des organes de décision et d'orientation (CA, CAC, COS),
- un directoire (configuration adaptée selon les compétences exercées),
- des vice-présidences incluant les vice-présidents des composantes à personnalité morale (CAPM) et leurs homologues des composantes sans personnalité morale (CSPM).

En ce qui concerne la loi qui donne la possibilité d'expérimentation, Monsieur le Président rappelle que celle-ci est en discussion au Sénat et qu'elle devrait être votée au plus tard en septembre. Il informe qu'il y aura une version préliminaire mais stabilisée de l'ordonnance avec une promulgation prévue avant la fin de l'année 2018. Cette situation permet d'écrire le texte qui sera soumis à la discussion et au vote du conseil d'administration en octobre 2018, avec une base juridique relativement stable notamment en ce qui concerne l'intégration des composantes à personnalité morale dans l'UI.

Sur le sujet des liens entre les composantes à personnalité morale et l'UI, il indique qu'il faudra discuter de tous les aspects « process » de décision et d'exécution (comme par exemple : décliner une politique d'emploi). Il faudra mettre en place des marqueurs forts d'intégration et de cohérence.

Madame Ludivine CHAZE-MAGNAN demande si les entités avec/et sans personnalité morale seront amenées à se rapprocher (par le biais d'éventuelles fusions ou intégrations) ? Et qu'advient-il de la personnalité morale ?

Monsieur le Président répond en évoquant l'hypothèse d'un rapprochement entre l'IEP et la faculté de droit. Il est possible d'imaginer que la composante comprenant ces deux entités soit une composante qui porterait le contrat mais qui soit pilotée uniquement par la faculté de droit. Ainsi, la personne pilotant le contrat pourrait être le Doyen de la faculté de droit, sans que cela empêche que le représentant de cet ensemble au niveau du Directoire soit l'IEP. Dans une telle structure, l'IEP ne va pas abandonner son autonomie pédagogique mais sera dans un ensemble piloté par une composante actuelle de l'UGA.

En ce qui concerne les composantes sans personnalité morale, Monsieur le Président rappelle qu'elles ont une dimension formation, formation tout au long de la vie, recherche et valorisation. Il insiste sur le fait que l'objectif n'est pas de créer neuf universités. A l'appui de ses propos, il revient sur la mise en place efficace de la DGD valorisation et de la recherche qui a nécessité des années de travail qui ne doivent pas être démantelées.

Il ajoute que la question des compétences n'exclut pas une réflexion stratégique globale et de faire vivre les services mutualisés, le projet de l'UI étant d'augmenter la mutualisation et la capacité d'action des services comme par exemple, celui de la valorisation,

Il rappelle à ce titre que l'UI sera la tutelle des laboratoires. De même, la valorisation sera assurée par l'UI.

Il précise que ces composantes délibéreront sur l'ensemble de leurs compétences, en déclinant dans leur périmètre la politique de l'UI telle que validée par ses conseils (CA, Sénat Académique),

L'ensemble s'inscrira dans le cadre de l'UI et de ses conseils (CA et Sénat), en termes notamment de stratégie, d'orientations budgétaires et de politique d'emploi.

Les directeurs des CSPM participeront au Directoire de l'UI selon des modalités définies dans la feuille de route.

Monsieur le Président souhaite revenir sur quelques points, sources d'interrogation. Tout d'abord, il précise qu'en dehors des CAPM et des CSPM, il conviendra de travailler la relation avec les pôles et les collègues doctoraux. Il rappelle que ces derniers font partie de la ComUE, et sont amenés à intégrer l'UI.

Il indique ensuite qu'à ce jour, l'ESPE n'a pas forcément vocation à intégrer une grande composante de façon spécifique, mais la situation peut évoluer.

Enfin il souligne qu'il n'a jamais été question de démembrer le DLST, qui continuera d'exister en tant que tel au sein de l'UI.

Madame Anne-Marie CARON FASAN demande pourquoi le DLST dispose d'une position à part par rapport à d'autres composantes de formation.

Monsieur le Président répond qu'il a voulu montrer qu'il existe un héritage de l'ex-Université Joseph Fourier. Les deux premières années de licence sont dispensées dans le cadre du DLST et c'est dans ce schéma que les enseignants des différentes composantes travaillent au DLST. Il est important de retenir que ce n'est pas la totalité de la licence. Il indique que l'existence du DLST présente beaucoup d'avantages et il n'est pas sûr que l'on soit en situation de vouloir homogénéiser l'ensemble du premier cycle de l'université. Il précise que cet aspect est soumis à la discussion.

Monsieur Thomas LEBARBE craint que dans le cadre de l'UI, une grande composante soit avant tout représentative d'un pôle et ne soit pas du tout transversale par rapport à ce pôle de recherche.

Monsieur le Président répond que cela est impossible. Il indique que dans la discussion avec les directeurs de composante, il y a eu une remise en cause des périmètres des deux pôles SHS et sciences sociales. Il précise que, quel que soit le périmètre adopté pour l'UI, la proposition qui pourrait être faite serait LE, LLASIC, ARSH et SHS. Mais il reste à en discuter avec le nouveau directeur de SHS.

En tout état de cause, rattacher la Faculté d'Economie ne serait pas pertinent, l'idée est plutôt un rapprochement avec la faculté de Droit et l'IEP. En somme, Monsieur le Président considère qu'il ne semble pas pertinent de reconfigurer à ce jour les deux pôles SHS et sciences sociales.

Monsieur le Président revient sur les 6 marqueurs d'intégration qui sont l'élaboration de la stratégie de l'UI, l'adoption d'une signature scientifique unique (qui existe depuis mars 2014), l'obtention d'une reconnaissance internationale par une prise en compte dans les classements, le contrôle et la possibilité d'amender le budget prévisionnel de toutes les composantes (institutions fondatrices), la validation des propositions de recrutement des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de toutes les composantes (institutions fondatrices) qui concerne le droit de veto et l'apposition de la signature du président de l'université cible sur tous les diplômes, sans exception. Il souligne que la logique qui doit s'imposer au niveau de la construction de l'UI est celle de l'organisation des compétences d'une université de plein exercice, qui fonctionne au standard international, conjuguant les bons niveaux de centralité et de déconcentration. Une telle organisation apparaît compatible avec nos principes actuels de gouvernance. A cet égard, les directeurs de composante ont été invités à réfléchir et à se prononcer sur les critères de l'UI. La méthode suivie consiste à décrire les compétences au meilleur niveau de cette université afin de permettre un fonctionnement le plus efficace possible. Il s'agit de combiner au mieux la centralité, la délégation et la subsidiarité.

Monsieur Walid RACHIDI regrette que les informations diffusées en séance n'aient pas été communiquées aux personnels. Il souhaite savoir dans quel cadre et par qui ces éléments ont été discutés et proposés.

Monsieur le Président explique cette situation par les délais très courts. Les différentes propositions ont été émises par les directions d'établissement il y a seulement quelques jours. Il met en évidence l'importance de respecter les principes de transparence et de cohérence. Il considère que tout doit être négocié dans une dynamique collective. C'est ainsi que les groupes de concertation sont inter-établissements. Il précise que l'ensemble des discussions seront retranscrites dans un texte reprenant les grands principes afin que le vote du conseil d'administration se fasse sur des propositions motivées.

Madame Mitra KAFAI revient sur la déclaration de la CGT au CNESER selon laquelle on profite des financements ponctuels comme l'IDEX pour structurer les universités en établissement de grande ampleur alors que les universités ont besoin de dotations permanentes pour que chaque acteur puisse assurer ses missions et pour créer des emplois. Elle indique que pour cette raison, la CGT ne pourra pas partager le principe de l'Université Intégrée.

Madame Mitra KAFAI souhaite ensuite poser deux questions. Elle demande pour quelle raison le débat sur l'UI sera mené seulement dans certaines composantes, ce qui prive les personnels des autres composantes de la possibilité de donner leur point de vue.

En ce qui concerne l'échelon central, et en particulier s'agissant des ressources humaines, des finances ou de la formation, elle souhaite savoir comment les décisions seront prises.

De plus elle entend alerter sur l'état d'esprit des personnels de base qui s'inquiètent de l'approche de l'UI, à l'instar de ce qui s'est passé lors de la fusion des trois universités.

Monsieur le Président répond que la feuille de route qui a été écrite collectivement en 2012 a été suivie. Il existe une réelle cohérence puisque la ligne politique a été réaffirmée à plusieurs reprises. Il souligne la nécessité de se mettre ensemble pour répondre à deux impératifs : la visibilité et l'unicité.

En réponse à la première question, il précise qu'il souhaite favoriser les discussions dans les composantes. Il se dit prêt à assister aux assemblées générales dans les composantes comme il l'a fait pour la faculté d'économie. Il appartient aux directeurs de composante d'engager la discussion dans leur composante.

En réponse à la seconde question, il souligne que la centralité de l'UI concerne tout le monde mais c'est d'abord une intégration des services de l'université et de la communauté. Mais il faudra déterminer les modalités d'interaction avec Grenoble INP.

Il tient à rassurer les personnels qui pour la grande majorité ne verront pas beaucoup changer leurs conditions de travail, la déconcentration n'étant que progressive. Il tient à souligner qu'il y a une grande différence entre la fusion et l'UI. Il estime qu'il est nécessaire de discuter avec les personnels.

Monsieur Walid RACHIDI regrette que le mode de consultation des personnels ne soit pas homogène dans les composantes. Il est donc difficile d'imaginer comment les personnels qui ont été peu ou pas consultés peuvent imaginer un schéma de regroupement. Il pense notamment aux directeurs de laboratoires qui n'ont pas été informés. Il émet l'idée de créer une méthode de travail à destination des composantes afin que la consultation soit homogène.

Monsieur le Président répond qu'il est difficile de faire travailler des personnes sur des logiques de regroupements.

Monsieur Walid RACHIDI précise ses propos en indiquant qu'il aurait souhaité une méthode de travail pour garantir une consultation de la base des personnels plus homogène. Il fait remarquer que, lors des assemblées générales en composantes, tous les personnels ne sont pas présents.

Monsieur le Président reconnaît l'existence de disparités s'agissant de l'organisation de la consultation des personnels dans les composantes. Il rappelle que c'est une université avec ses différences et l'une des choses fondamentales est l'équilibre : c'est une façon de se décentrer de ses propres intérêts immédiats pour quelque chose de plus collectif.

Selon monsieur Thomas LEBARBE, la méthode actuelle comporte deux défauts, d'une part, le manque d'information des personnels de base et l'absence de débat au sein des laboratoires.

Monsieur le Président indique qu'il envisage d'envoyer une lettre à l'ensemble des personnels qui permettra de recadrer la procédure pour la suite. En ce qui concerne la recherche, si on veut traiter la question scientifique par l'émergence de grandes composantes, il est obligatoire de le faire de concert avec les laboratoires. Il faut trouver un moyen pour que les directeurs de laboratoire et les directeurs de pôle puissent émettre leur avis.

Monsieur Thomas LEBARBE propose l'idée d'une newsletter qui informerait de l'avancée des débats dans les composantes.

Madame Anne-Marie CARON FASAN n'est pas certaine que le format de newsletter soit davantage lu par les personnels. Elle souhaite exprimer le ras-le-bol des personnels de base au niveau local qui ne se sentent pas concernés, qui ont le sentiment d'avoir perdu leurs repères et sont inquiets du changement.

Elle pense qu'une explication claire, simple et précise est nécessaire pour rassurer. Il faudrait proposer qu'il y ait dans chaque composante des réunions avec des documents qui permettent d'expliquer l'UI.

Elle regrette également l'absence des laboratoires dans les documents qui sont présentés aujourd'hui. Elle souhaite savoir quel est leur rôle et comment ils sont consultés.

Monsieur le Président répond qu'il est important de convoquer une assemblée générale dans chaque composante. Les laboratoires ont été largement associés dans certains endroits. Il faut trouver un moyen pour que les laboratoires s'expriment.

Monsieur Ahmed LBATH indique qu'à l'initiative des élus du collège A de l'IUT1, il y a eu une assemblée générale pour permettre aux personnels de donner leur point de vue. Il exprime également l'inquiétude majeure des IUT qui historiquement ont développé une politique de recherche claire en vertu de laquelle les laboratoires gèrent la recherche et les IUT, la partie pédagogique. Il existe une crainte de perdre cet héritage. Il émet le besoin de la part des personnels de prendre du recul car les contraintes de l'architecture de l'UI n'ont pas été assez définies.

Monsieur le Président reconnaît la nécessité de redonner un mode d'emploi à la base des personnels.

Monsieur Walid RACHIDI précise qu'il faut parfois se saisir de l'UI pour rapprocher la formation et la recherche, il existe un réel éclatement dans certaines structures.

Monsieur Thomas LEBARBE demande quelle évolution est réservée au CUEF.

Monsieur le Président répond qu'à ce jour aucun rôle particulier n'a été affecté au CUEF dans le cadre de l'UI.

3. Approbation du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin et du 22 juin 2018

Après avoir pris en compte les demandes de modifications, monsieur Pascal LOUVET soumet aux voix le compte-rendu des séances du conseil d'administration du 1^{er} juin et du 22 juin 2018

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin et du 22 juin 2018 en annexe.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Voix favorables	22
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte-rendu de la séance du conseil d'administration du 1^{er} juin et du 22 juin 2018 en annexe.

4. Affaires financières

4.1. Débat d'orientation budgétaire

Monsieur Pascal LOUVET précise qu'il s'agit d'une présentation courte demandée par les administrateurs. Ces points ont été évoqués en Commission des Finances. Ce qui est proposé ici n'est que l'application du cadrage sur le budget prévisionnel 2019.

Il rappelle les chiffres essentiels 2018 de l'UGA :

Les dépenses globales :	520,2 M€		variation 2017 (+8 M€)
- Personnel	368 M€	(71%)	+ 5,6 M€
- Fonctionnement	85,5 M€	(16%)	+ 10,2 M€
- charges calculées	22 M€	(4%)	- 7,6 M€
- Investissement	44,7 M€	(9%)	12,7 M€

Tout d'abord, Madame Pascaline NICOLAS précise les éléments suivants pour 2018 :

- **Un déficit de 4 M€ (+ 5,4 M€** par rapport au CF 2017)
- **Une capacité d'autofinancement de 1,9 M€ (- 5 M€)**
- **Un fonds de roulement fin 2018 de 27 M€** = 21 jours de fonctionnement.

Madame Pascaline NICOLAS rappelle que le budget 2018 après le budget rectificatif n° 1 connaît un déficit à hauteur de :

- 3 782 k€ pour l'établissement principal
- 4 011 k€ avec les SACD

De plus les charges sont en constante augmentation alors que les recettes stagnent.

Elle aborde la projection de l'exécution du budget 2018.

En ce qui concerne **les recettes** :

- La subvention 2018 pour charges de service public (26 juin) intègre une compensation partielle de l'indemnité compensatrice de la CSG : il reste à la charge de l'UGA 389 k€ ;
- Le GVT 2017 est partiellement compensé en 2018 soit 1,3 M€ ;
- Des moyens supplémentaires fléchés au titre de la loi ORE sont alloués à hauteur d'1M€ ;
- La dotation des moyens n'évolue pas en dehors des mesures nationales relatives à la masse salariale.
- Les ressources propres n'augmentent pas significativement.

Monsieur Pascal LOUVET précise que la régularisation de la CSG aura un impact négatif sur le résultat final par rapport à celui qui était prévu initialement. Il indique également que le renouvellement en cours du marché de l'électricité laisse augurer, compte tenu de l'augmentation du prix sur le marché, d'une hausse de facture annuelle de plus de 400 000 euros.

En ce qui concerne **les dépenses** :

- Les dépenses de masse salariale

Masse salariale (fin avril) : => Les prévisions sont à ce jour en adéquation avec le budget ouvert

- *Points d'alerte :*
 - *Le GVT 2017 compensé partiellement en 2018 pour 1,3 M€*

– L'indemnité compensatrice de la CSG compensée à hauteur de 73% soit – 389 k€

- Les dépenses de fonctionnement
 - Les crédits d'engagement budgétés en 2018 après le BR 1 s'établissent à 79,9 M€ contre 83,9 en 2017 soit une diminution de 5%. Le taux d'exécution au 03 juillet 2018 est de 48 % soit 38,3 M€. L'an dernier à la même époque la consommation était de 38,5 M€.
 - Sur les crédits de paiement, le montant des paiements fin juin est 33,7 M€ soit 42% à comparer au 30,2 M€ de 2017. La différence porte essentiellement sur les opérations fléchées.

En outre, Madame Pascaline NICOLAS aborde les éléments d'orientation du budget 2019.

- Les recettes liées aux dispositifs de la loi ORE
 - CVEC (contribution de vie étudiante et de campus) réservée à des services nouveaux au profit des étudiants
 - Plan Etudiants : 1 795 k€ pour financer des dépenses nouvelles
- Masse salariale :
 - Le GVT
 - L'indemnité compensatrice de la CSG compensée à hauteur de 73%
- Fonctionnement :
 - Renouvellement du marché de nettoyage
 - Renouvellement du marché d'électricité (prévision d'augmentation)
 - Augmentation des surfaces
- Autres :
 - Mise en place d'un modèle d'allocation des moyens
 - Chantier de nouvelle évaluation du patrimoine immobilier
 - Préconisations suite au contrôle fiscal

Monsieur Pascal LOUVET évoque les propositions d'enveloppe pour la construction du budget 2019. Il détaille la nature des ajustements et la projection des données d'économies de 2018-2020 sur la masse salariale.

Madame Pascaline NICOLAS commente le tableau sur la masse salariale établie suite à la commission des finances qui a demandé des éléments en termes de répartition des emplois. Elle précise que la cible d'économie sur la masse salariale a été fixée à 4 295 k€ (rappel 2 115 k€ en 2018).

Monsieur Pascal LOUVET indique que les autres mesures en masse salariale concernaient les contrats doctoraux. Il y a un allègement proposé pour 2019 avec une enveloppe 11 586 k€. Pour les PEDR, il est proposé un allègement d'impact plus modéré.

Pascaline NICOLAS développe ensuite la projection des données d'économies de 2018-2020 sur le fonctionnement. Elle indique que la cible d'économie sur le fonctionnement a été fixée à 2 666 k€ (rappel 2 115 k€ en 2018 et l'application du PRE 2019 correspond à la variation par rapport à 2018).

Monsieur Ahmed LBATH souhaite remercier pour le travail effectué car la commission des finances a constaté que le projet de budget présenté est en droite ligne des discussions précédentes sur l'allègement du PRE.

Monsieur Hervé COURTOIS indique que la commission des finances a bénéficié de diapositives davantage éclairantes sur les ETP. Il demande si la réduction du personnel de recherche est une conséquence de l'année écoulée.

Madame Pascaline NICOLAS répond que les périmètres ne sont pas les mêmes, si on rajoutait le prélèvement fait sur la DGD Formation l'écart serait moins grand.

Monsieur Pascal LOUVET présente la procédure interne suivante :

Calendrier	Etape	Instances	Commentaire
10 juil 2018	Projet de DOB	Commission des finances	DOB et ajustement du PRE
13 juil 2018	Débat d'Orientation Budgétaire	Conseil d'administration	Acte politique qui fixe les orientations du budget tout en s'appuyant sur le projet d'établissement
	Vote sur le projet de procédure interne d'élaboration du budget		Description des étapes d'élaboration du budget
Mi-septembre 2018	Lettre de cadrage budgétaire		A l'initiative du président, elle décline au sein de l'établissement, les orientations débattues par le CA
	Réunion préparation technique		Recherche - composantes - services
	Adoption des enveloppes Formation et Recherche	La commission de la formation et de la vie universitaire. La commission de la recherche	Ces commissions adoptent la répartition de l'enveloppe des moyens destinée à la formation et à la recherche telle qu'allouée par le conseil d'administration et sous réserve du respect du cadre stratégique de sa répartition, tel que défini par le conseil d'administration
			Retour des projets de budget des composantes
			Phase d'arbitrage éventuel
			DGD - Composantes
	Adoption des budgets par les composantes		Chaque unité, école, institut et service commun dispose d'un budget propre intégré au budget de l'établissement dont il fait partie. Ce budget est approuvé par le conseil d'administration de l'établissement, qui peut l'arrêter lorsqu'il n'est pas adopté par le conseil de l'unité ou n'est pas voté en équilibre réel.
	Envoi au rectorat du projet de budget		
10 déc 2018	Présentation du budget	Commission des Finances	
20 dec 2018	Vote du budget par le CA	Conseil d'administration	

Il est proposé au conseil d'administration d'arrêter la procédure interne d'élaboration du budget ci-dessus présentée.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	15
Membres représentés	6
Nombre de votants	21
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration arrête à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la procédure interne d'élaboration du budget ci-dessus présentée.

4.2 Consolidation des comptes UGA – Floralis – Fondation

Monsieur Jacky GHODBANE explique que la consolidation des comptes concerne trois structures : l'UGA, Floralis et la Fondation. Il indique à titre d'information que la consolidation est une obligation réglementaire et que l'UGA a un pouvoir prépondérant sur les deux autres structures que sont Floralis et la Fondation.

Il rappelle que l'UGA est actionnaire à 100% de Floralis. Elle est également co-fondatrice de la fondation (71% des apports des fondateurs), les autres co-fondateurs étant le CHU, une entreprise privée et la banque populaire.

Il précise que les comptes des trois structures ont été analysés, avec l'aide d'un cabinet d'expertise comptable, qui a fait une neutralisation des opérations intra-groupes afin de vérifier la symétrie des écritures entre les 3 entités (flux croisés, charges à payer, produits à recevoir) et ainsi éviter les doublons.

Il souligne que les flux sont justifiés et n'ont pas donné lieu à des corrections d'écritures. Les écritures manquantes ont simplement été reconstituées dans les comptes consolidés de l'UGA.

Monsieur Jacky GHODBANE présente la consolidation 2017 :

Résultat 2017	UGA	Floralis	Fondation	Total
Résultats séparés (avant consolidation)	+ 1 425 K€	+ 77 K€	+ 59 K€	+ 1 561 K€
Retraitement Intragroupe (retraitements UGA-Floralis)	11 K€			-
Total résultat consolidé	+ 1 437 K€	+ 77 K€	Intérêts minoritaires (La fondation reste « propriétaire » de son résultat) - 59 K€	+ 1 514 K€

Il précise que le résultat de la Fondation est isolé, car l'UGA ne dispose pas de la totalité du résultat en étant co-fondatrice à 71%.

En ce qui concerne le bilan consolidé du groupe, Monsieur Jacky GHODBANE indique qu'il y a un rapport de gestion qui détaille les chiffres. Il souligne que le bilan patrimonial du groupe passe de 663 M€ fin 2016 à 739 M€ (+ 76 M€), hausse due à l'intégration à l'actif immobilier de l'UGA des 3 bâtiments PILSI (+54 M€) et à la variation des avances reçues en trésorerie sur financements (+20 M€).

Il revient sur la recapitalisation de Floralis en 2017 pour 4,3 M€.

Monsieur Pierre-François ALLIOUX du cabinet DELOITTE précise que cette année il n'y a pas de correction liée à Floralis. Demeurent deux réserves : la première concerne l'ensemble de l'actif immobilisé et son caractère exhaustif. La seconde est relative aux comptes d'attentes qui n'ont pas pu être analysés et qui peuvent déceler des recettes qui peuvent être comptabilisées. Il tient à remercier les services pour leur collaboration.

Monsieur Ahmed LBATH souhaite indiquer que la commission des finances s'est engagée à faire une synthèse courte. Il remercie à ce titre l'agence comptable et les services administratifs. Il précise que la commission des finances a émis un avis favorable (une abstention).

Madame Mitra KAFAI explique son abstention. Elle regrette que l'explication des chiffres ne soit pas toujours simple et accessible, ce qui rend la compréhension difficile.

Monsieur Ahmed LBATH indique que la remarque de Madame Mitra KAFAI concerne un élément technique dans le dossier global de la prise de participation de Floralis à des start-up. Il ne s'agit pas de fonds sortant des caisses de l'Université mais plutôt de la valorisation du temps passé par des chercheurs investis dans ces start-up.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2017.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	16
Membres représentés	6
Nombre de votants	22
Voix favorables	21
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	1

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, les comptes consolidés de l'UGA pour l'exercice 2017.

4.3 Marchés publics

- a. Convention de groupement de commandes de l'UGA (coordonnateur), la COMUE et l'IEP de Grenoble en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre de fourniture d'électricité.

Monsieur Pascal LOUVET précise que dans le cadre d'un projet de mutualisation des besoins, l'UGA, la COMUE et l'IEP ont convenu de passer une convention de groupement de commande. L'UGA est désignée, pour toute la durée de la convention, coordonnateur du groupement, ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

Monsieur Éric GUINET demande si les attributaires des marchés ont changé par rapport au marché précédent.

Madame Pascaline NICOLAS répond que ce ne sont pas forcément les mêmes attributaires mais ce sont des entreprises avec lesquelles l'UGA a déjà travaillé.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser le Président de l'UGA à signer la convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution de l'accord-cadre relatif à l'achat d'électricité.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le président de l'UGA à signer la convention de groupement de commandes pour la passation et l'exécution de l'accord-cadre relatif à l'achat d'électricité.

- b. Convention de groupement de commandes de l'UGA (coordonnateur) et la COMUE en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre « prestations de nettoyage des bâtiments de l'UGA (10 LOTS – lot 4) »

Dans le cadre d'un projet de mutualisation des besoins, l'UGA et la COMUE ont convenu de passer une convention de groupement de commande pour ce lot. Les prestations prendront la forme d'un accord-cadre à bons de commande sans minimum, ni maximum conclus avec un seul titulaire, conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la date de notification. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

Il est proposé au conseil d'administration, d'autoriser le président de l'Université Grenoble Alpes à signer la convention de groupement de commande de l'UGA (coordonnateur) et la COMUE en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre « prestations de nettoyage des bâtiments de l'UGA (10 LOTS – lot 4) ».

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le président de l'Université Grenoble Alpes à signer la convention de groupement de commande de l'UGA (coordonnateur) et la COMUE en vue de la passation et l'exécution de l'accord-cadre « prestations de nettoyage des bâtiments de l'UGA (10 LOTS – lot 4)».

- c. Approbation des accords-cadres portant sur les prestations de nettoyage des bâtiments de l'UGA (4 lots)

Monsieur Pascal LOUVET précise que ce point résulte d'un marché concernant les prestations de nettoyage.

Quatre marchés de nettoyage ont été lancés à la suite de la décision de ne pas reconduire au 1^{er} juillet 2018 les marchés actuels dont le périmètre a été fortement modifié depuis l'origine. Les accords-cadres sont conclus pour une période initiale de 1 an à compter de leur date de notification et peuvent être reconduits par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans (soit 48 mois au total).

Les résultats de l'attribution des accords-cadres sont les suivants :

Lot	Attributaire / Code postal	Rappel du montant estimatif HT annuel
Lot 1 : Administration centrale	SOCIETE MIL'SERVICES 38100 GRENOBLE	140 000 €
Lot 2 : UFR IM2AG	ALTITUDE PROPLETE 38100 GRENOBLE	250 000 €

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les accords-cadres portant sur les lots n°1 et n°2 et intéressant les prestations de nettoyage.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Président de l'UGA à signer les accords-cadres portant sur les lots n°1 et n°2 et intéressant les prestations de nettoyage.

4.4 Sortie d'inventaire des biens immobiliers vendus (ASPP & Voltaire)

Monsieur Pascal LOUVET indique que cette opération est le résultat de la vente des biens suivants :

- Site dénommé « ASPTT » à Meylan, chemin de la Carronnerie, comprenant un gymnase et des annexes, une maison de gardien, un parking, des tennis, un terrain de football et une piste d'athlétisme, vendu en mai 2018 pour 780 000 €,
- Immeuble rue Voltaire, vendu en mai 2018 pour 490 000 €.

Il convient en conséquence de sortir ces biens du patrimoine et de l'inventaire de l'Université Grenoble Alpes.

Il est proposé au conseil d'administration d'autoriser la sortie d'inventaire des biens immobiliers vendus (ASPTT et Voltaire).

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14

Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration autorise à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la sortie d'inventaire des biens immobiliers vendus (ASPTT et Voltaire).

4.5 Déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente

Le bien concerné est un tracteur acquis en fin d'année 2000 pour 10 016 € par le SIUAPS.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le déclassement d'un bien mobilier (tracteur SIUAPS) en vue de sa vente.

4.6 Tarifs

a. Formation initiale (offre de formation non accréditée)

Monsieur Pascal LOUVET souligne l'effort fait par le service formation d'avoir réalisé une grille synthétique. Il rappelle également que ces tarifs sont vus au préalable par la direction de la formation qu'ils répondent aux règles générales de l'établissement.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de formation initiale (offre de formation non accréditée) à compter de l'année universitaire 2018-2019.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14

Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de formation initiale (offre de formation non accréditée) à compter de l'année universitaire 2018-2019.

b. Service des langues

Monsieur Pascal LOUVET propose au conseil d'administration d'approuver les tarifs du service des langues.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs du service des langues.

c. Installations sportives universitaires

Monsieur Pascal LOUVET précise qu'il s'agit des tarifs de location à l'heure. Ces tarifs sont le fruit d'un travail mené de concert avec les partenaires dans le domaine sportif pour revoir le calcul des coûts et proposer des tarifs en conséquence.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs des installations sportives universitaires.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
---------------------	----

Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs des installations sportives universitaires.

d. Station alpine Joseph Fourier

Monsieur Pascal LOUVET précise que cette station est susceptible d'accueillir des équipes de recherche et de faire bénéficier ces dernières de ses installations en appliquant une grille tarifaire.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de la station alpine Joseph Fourier.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de la station alpine Joseph Fourier.

e. UFR Chimie-Bio

Monsieur Pascal LOUVET explique que ces tarifs intéressent la mise à disposition de la plateforme technique de l'UFR Chimie-Bio ce qui sort du cadre général de tarification des salles banalisées.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver les tarifs de l'UFR Chimie-Biologie.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, les tarifs de l'UGA Chimie-Biologie.

4.7 Subvention pour les travaux et la maîtrise d'œuvre du bâtiment Eiffel

Monsieur Pascal LOUVET explique qu'il s'agit d'un bâtiment qui sert à des équipes de recherche en l'occurrence le laboratoire 3SR et que son fonctionnement induit un partage des coûts entre les différents établissements intéressés.

A ce titre, la convention soumise a pour objet l'attribution par le CNRS et l'UGA au bénéfice de Grenoble INP d'une subvention de 83 000 euros HT qui servira à financer les travaux et la mission de maîtrise d'œuvre sur le bâtiment Eiffel. Pour sa part, l'UGA s'engage à verser à Grenoble INP, la somme de soixante-dix mille euros (70 000€) HT correspondant à sa participation financière pour les travaux (financés par des ressources de laboratoires).

Il est proposé au conseil d'administration, d'approuver le versement par l'UGA d'une subvention d'un montant de soixante-dix mille euros HT correspondant à sa participation financière pour les travaux du bâtiment Eiffel.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le versement par l'UGA d'une subvention d'un montant de soixante-dix mille euros HT correspondant à sa participation financière pour les travaux du bâtiment Eiffel.

4.8 Paiement forfaitaire des indemnités journalières pour les missions effectuées dans le cadre d'un projet ERASMUS +

Le financement alloué à chacun des projets envisagés doit faire l'objet d'une validation par l'ensemble des partenaires et se divise en plusieurs familles de dépenses :

- Frais de voyage (Travel Cost),
- Frais de séjour (Cost of Stay),
- Production intellectuelle (Staff Cost),
- Soutien linguistique (Linguistic support),
- Sous-traitance (Subcontracting),
- Equipement (Equipment).

Concernant les frais de voyage et de séjour, ils sont versés aux partenaires sous la forme de forfaits journaliers en application des barèmes spécifiques aux projets européens et constituent les allocations de subsistance relatives à la mise en œuvre desdits projets.

Les bénéficiaires devront postérieurement aux séjours et déplacements produire les pièces justificatives nécessaires à tout contrôle (feuilles de présence, facture d'hôtel, titre de transport tel que le boarding pass, le billet de train, la facture de location de voiture, etc).

Le dispositif sera en vigueur à compter du 15 juillet 2018 et jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est proposé au conseil d'administration, d'approuver la proposition de paiement forfaitaire des indemnités journalières pour les missions effectuées dans le cadre d'un projet ERASMUS +.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Membres présents	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition de paiement forfaitaire des indemnités journalières pour les missions effectuées dans le cadre d'un projet ERASMUS +.

4.9 Prise en charge des déplacements inter-sites dans le cadre des stages de professionnalisation du Master MEEF PE ESPE (Ecole Supérieure du Professorat et de l'Enseignement)

Monsieur Pascal LOUVET indique qu'il est proposé, dans un souci d'équité, d'apporter une aide à certains étudiants boursiers de l'ESPE pour couvrir les déplacements inter-sites (Site de formation – Site de stage) des étudiants de M1 et M2B dans le cadre des stages de professionnalisation du Master MEEF PE.

Les conditions de prise en charge financière sont les suivantes :

- soit un remboursement des frais sur la base de la production du billet de train 2ème classe ;
- soit un remboursement « aux frais réels » sur la base de l'indemnité kilométrique réglementaire en fournissant les tickets de péage, ainsi qu'une attestation sur l'honneur précisant le nom des étudiants en covoiturage.

La prise en charge financière interviendra sur demande expresse des étudiants concernés qui devront fournir une attestation de bourse en cours de validité ou tout autre document qui justifie de leur situation et de leur identité.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la prise en charge financière par l'ESPE des déplacements inter-sites des étudiants boursiers ou sans revenu (site de formation – site de stage) dans le cadre des stages de professionnalisation du Master MEEF PE dans les conditions présentées ci-dessus.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	14
Membres représentés	5
Nombre de votants	19
Voix favorables	19
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la prise en charge financière par l'ESPE des déplacements inter-sites des étudiants boursiers ou sans revenu (site de formation – site de stage) dans le cadre des stages de professionnalisation du Master MEEF PE dans les conditions présentées ci-dessus.

5. Recherche

Création de la SFR CSUG

Monsieur Konstantin PROTASSOV tient à excuser l'absence de Monsieur Mathieu BARTELEMY, directeur du centre spatial.

Il précise que le CSUG est une structure créée il y a trois ans qui se développe rapidement avec beaucoup de succès, ce qui correspond au développement du secteur spatial miniaturisé.

Aujourd'hui son stade de développement induit la nécessité d'une nouvelle structuration par la création d'une Structure Fédérative de Recherche (SFR).

Monsieur Konstantin PROTASSOV rappelle que le CSUG essaye de réunir les compétences et de faire collaborer différentes structures (laboratoires de recherche ou composantes de formation) autour de ces sujets. Il explique que le secteur spatial est très présent dans le bassin grenoblois et recouvre près de 5000 emplois. Cette situation s'explique notamment par le fait qu'aujourd'hui, ce sont des entreprises qui sous-traite la miniaturisation.

La création du CSUG a permis de faciliter la discussion entre les composantes de formation, les laboratoires et les entreprises qui le soutiennent très fortement (6 donateurs : Air Liquid, Teledyne e2v, ST, Sofradir, Nicomatic et Gorgy Timing).

Il souhaite souligner que 300 étudiants ont effectué leurs travaux au sein du CSUG.

La structure regroupe des laboratoires et aussi des composantes UGA et INP, la SFR est la structure idoine pour permettre de faire le lien entre les laboratoires et les composantes.

En ce qui concerne l'organigramme, il rappelle qu'il s'agit d'une structure très collaborative.

Le centre spatial porte aujourd'hui quatre projets :

- ATISE
- AmicalSat (lancement en mars 2019)
- NanoBob
- NANOCARB

En ce qui concerne le financement, il provient majoritairement de mécénat en numéraires, en compétences, en équipements et en temps de travail sur les plateformes. Le CSUG a gagné un certain nombre d'appels d'offres importants (H2020) et d'autres projets sont en cours.

Monsieur Walid RACHIDI demande si l'activité de formation se réalise sous forme d'écoles d'été.

Monsieur Konstantin PROTASSOV répond que la plupart des formations concernées par le CSUG reposent sur des modules de stage ou des projets. Ce sont les composantes qui font la diplomation et proposent les sujets de travail pour les étudiants dans leur filière.

Monsieur Ahmed LBATH demande quels sont les partenaires industriels.

Monsieur Konstantin PROTASSOV précise qu'il y a Air Liquid, Télédyn E2v, ST Microélectronique, SOFRADIR, Nicomatic et Gorgy timing.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la demande de création de la SFR CSUG.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	13
Membres représentés	5
Nombre de votants	18
Voix favorables	18
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la demande de création de la SFR CSUG.

6. Patrimoine

Fusion et modification des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP)

Monsieur Pascal LOUVET présente la fusion et la modification des agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP). Il précise qu'il s'agit d'une actualisation.

Madame Karine GUILLOT indique qu'il s'agit à la fois d'un sujet réglementaire et d'un sujet d'optimisation fonctionnelle mais surtout financière. Une ordonnance du 26 septembre 2014 oblige les gestionnaires à élaborer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) pour tout ERP (Etablissement Recevant du Public) et à le déposer auprès du Préfet. L'agenda d'accessibilité programme l'ensemble des travaux résiduels par rapport à ce qui était rendu obligatoire par la loi du 11 février 2005.

Elle rappelle que les 3 ex-universités UJF, UPMF et Stendhal ont déposé un Ad'AP en septembre 2015 (échéance réglementaire) pour les montants de travaux et délais de réalisation suivants :

Etablissement	Montant de travaux estimé (en € TTC)	Délai de réalisation
UJF	3 353 000 €	2016 à 2024 (9 ans)
UPMF	1 334 000 €	2016 à 2021 (6 ans)
Stendhal	9 105 242 €	2016 à 2021 (6 ans)
Total	13 792 242 €	

Elle précise qu'aujourd'hui le souhait est d'aller vers un Ad'AP optimisé afin d'harmoniser l'approche technique et réglementaire pour offrir l'ensemble des services dans l'ensemble des bâtiments au public accueilli mais de manière plus raisonnable. Il est également prévu de faciliter l'accessibilité de ces agendas qui s'étalent sur plusieurs périodes (entre 6 et 9 ans) et d'en simplifier le suivi.

Madame Karine GUILLOT indique que 77 bâtiments sont concernés. Le nouveau montant global de travaux s'élève à 6 694 000 €, soit près de 700 000 € par an. Elle souligne que les sources de financement proviennent de dotations annuelles accessibilité du MESRI, de subventions liées au CPER ou au Plan Campus ainsi que de fonds propres de l'établissement. Les travaux concernent notamment des éléments de rehaussement de qualité d'usage pour tous les étudiants (élargissement des passages de portes, rénovation d'éclairage, adaptation de blocs sanitaires et d'ascenseurs, amélioration d'escaliers et de signalétique intérieure, intégration de systèmes d'amplification sonore (amphis), installation d'ascenseurs ou élargissement de cabines existantes).

Monsieur Thomas LEBARBE demande pourquoi le coût des travaux a été divisé par deux depuis la fusion des universités.

Madame Karine GUILLOT répond qu'il y a eu une très forte réduction des travaux estimés comme nécessaire, notamment sur le bâtiment Stendhal.

Monsieur Thomas LEBARBE demande s'il faut utiliser la cellule ADE afin de savoir si une salle est accessible, compte-tenu des travaux en cours sur le bâtiment Stendhal.

Madame Karine GUILLOT confirme qu'ADE indique les salles disponibles et également celles qui sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Madame Ludivine CHAZE-MAGNAN souhaite savoir s'il existe une adresse mail dédiée aux signalements d'anomalies d'accessibilité dans les bâtiments.

Madame Karine GUILLOT indique qu'il existe une adresse mail générique pour signaler des problèmes de maintenance, elle peut être également utilisée pour ce type d'anomalies.

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver le nouvel agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), valable pour l'ensemble du périmètre de l'UGA de 2016 à 2025, à transmettre à monsieur le Préfet pour instruction.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice	37
Membres présents	11
Membres représentés	4
Nombre de votants	15
Voix favorables	15
Voix défavorables	0
Ne prend pas part au vote	0
Abstention	0

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité de ses membres présents et représentés approuve le nouvel agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), valable pour l'ensemble du périmètre de l'UGA de 2016 à 2025, à transmettre à monsieur le Préfet pour instruction.

7. Questions diverses

La séance est levée à 12h15.